



Indivision compliquée suite séparation

Par **Gilles41**, le **08/12/2023** à **23:27**

Bonjour

Je vais essayer d'être le plus précis et clair possible .

Séparé depuis 8 ans , mon ex compagne fait la politique de l'autruche.

Un premier notaire avait commencé le projet liquidatif, au bout de un an et demi de silence de la part de Mme, j'ai saisi le juge familiale qui a statué sur plusieurs points: valeur du bien , droit d'occupation....et demande à la chambre des notaires de désigner un nouveau notaire.

Le nouveau notaire a établi le projet liquidatif suivant le jugement.

Mon ex fait encore l'autruche car le jugement ne va pas dans son sens (a noter qu'elle n'a pas dénoncé le jugement et qu'elle change d'avocats des qu'elle se retrouve face au mur , 6 avocats à ce jour)

Combien de temps le notaire doit il attendre avant de rédiger un acte de difficulté ?

Merci beaucoup

Je suis à bout car Mme fait durer les choses , j'en suis à plusieurs milliers d'euros de frais d'avocat par sa faute (elle n'a rien à régler puisqu'elle a l'aide juridictionnelle....)

Merci encore pour votre réponse